L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 2 JUILLET 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

[illegible] du Conseil [illegible] Première [illegible] Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 2 JUILLET.

HAVANE.

Par le steamer anglais arrivé à Mobile dimanche dernier, nous avons des journaux de la Havane jusqu'au 27 juin. L'autorité n'a encore [illegible] le sujet des prisonniers américains, mais on croit généralement qu'ils seront libérés dès que notre gouvernement [illegible] une demande catégorique. Le gouverneur d'Alcoy est disposé à renvoyer les prisonniers aux Etats-Unis, mais le général Armero, commandant de la marine, s'y oppose formellement et proteste d'avance contre l'acte du gouverneur. La populace s'est rangée à l'avis de ce dernier et ne laisse échapper aucune occasion de manifester sa haine contre les Américains. Ces mauvaises passions sont entretenues par la presse havanaise qui [illegible] de déclamer contre les pirates et les Yankees. Chaque matin les journaux [illegible] lecteurs que la guerre [illegible] les Saxons du Nord est une [illegible] races. Ce sont là des [illegible] et qui sèmeront peut-être [illegible] entre les deux races, [illegible] l'expression des journaux [illegible] de discorde qui se [illegible] dans l'avenir et porteront, nous [illegible] Où a-t-on jamais [illegible] les rancunes populaires.

Notre consul, le senor Campbell, n'est plus [illegible] la Havane. L'opinion qu'il a exprimée dans une de ses dépêches au sujet des [illegible] lui a valu toutes sortes de [illegible] et pourrait bien diriger contre [illegible] assassin. Il est [illegible]. Cependant si le séjour de la [illegible] dangers, [illegible] retirerait à bord d'un navire de guerre américain.

M. [illegible] dont nous avons annoncé l'autre [illegible] l'arrestation, a été mis en liberté à la requête du consul des Etats-Unis à Trinidad.

Un autre citoyen américain, M. Edmond D[illegible] a été mis en état d'arrestation par les autorités. Voici comment [illegible] acte d'arbitraire. Le [illegible] M. Doyle [illegible] pour une [illegible] lendemain [illegible] son bâtiment partir [illegible] Le bruit [illegible] recherches [illegible] la maison fut cernée [illegible] trente ou quarante hommes de la police. On [illegible] bras [illegible] avec son patron M. Doyle.

NOUVELLES D'EUROPE.

Les journaux européens apportés par le *Cambria* [illegible] par la malle. [illegible] que nous avons pu [illegible].

En France, le grand événement de la [illegible] législative [illegible] de la Constitution [illegible] la décision de [illegible].

[illegible]

Conservateurs de la société. Notre navire, battu par la tempête, ne peut désormais ni s'arrêter, ni marcher. Nous n'avons ni l'ancre qui retient sur les bords du rivage, ni la vapeur qui entraîne à travers les flots de l'Océan. C'est un régime bâtard dans lequel la France ne trouve pas plus l'immobilité de la monarchie que le mouvement de la démocratie, et qui la laisse suspendue entre le despotisme et l'anarchie. Voilà ce que va produire la loi!

Le même journal, en annonçant que le cabinet ne s'est pas démenti, ajoute que le peuple a compris que si l'union fait la force, la force se développe par la patience; il a compris que la victoire la moins sûre n'est pas celle qui s'obtient par le calme et l'impassibilité.

Il n'y a rien de changé dans la situation politique de l'Europe.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

SUITE DES NOUVELLES APPORTEES PAR LE NIAGARA.

BALTIMORE, 26 juin.

Le ministère anglais a reçu un nouvel échec au parlement.

Les nouvelles de France sont intéressantes. Le président a fait une tournée dans les départemens et a été généralement bien accueilli par les habitans.

Le grand événement du jour est le voyage de Thiers à Claremont en Angleterre. L'ex-ministre de la royauté de juillet a eu une entrevue avec l'ex-roi Louis Philippe. M. Thiers a été parfaitement accueilli à la cour de St-James. Cette démarche de l'historien de l'Empire parait fort suspecte aux républicains sincères de la France; ils pensent non sans raison que les partisans de la monarchie méditent une restauration, quelconque au profit de la famille des Bourbons. M. Thiers avant de partir avait eu une entrevue avec Louis-Napoléon.

L'inquiétude règne à Rome. La présence des troupes étrangères contient seule la population.

Le roi de Prusse est presque entièrement guéri de sa blessure.

M. SOULE.—M. Soule n'a pas abandonné son projet d'appliquer le compromis du Missouri au territoire de la Californie en étendant jusqu'aux rivages du Pacifique la ligne du 36e 30' de latitude. Nous avons déjà combattu cet amendement qui, à notre avis, ne sauvegarde pas nos intérêts au même degré que le compromis du comité des treize. M. Soule a dû prononcer un grand discours le 24 juin pour soutenir sa proposition.

M. GEORGE WILKINS KENDALL, un des propriétaires et rédacteurs du Picayune, absent depuis plusieurs années, est arrivé avant-hier à la Nouvelle-Orléans, de retour d'Europe où il a séjourné pendant plus de deux ans. M. Kendall prépare en ce moment une Histoire de la Guerre du Mexique.

L'INCENDIE DU GRIFFITH.—On recueille chaque jour de nouveaux détails sur cet épouvantable sinistre. Il paraît qu'il y avait à bord un grand nombre de femmes et d'enfans. Cent quarante-six cadavres ont été jetés sur le rivage par les flots et ensevelis par les habitans. La mer continue à pousser ces restes inanimés vers la terre. Toutes ces tombes réunies sur le bord du lac Erie forment un cimetière.

CHOLERA.—Le choléra vient d'éclater à Nashville. Le 30 juin cinq décès ont été constatés, et le lendemain, 11, cinq nouveaux cas s'étaient déclarés.

VOLANT.—Le 25 du mois dernier, plusieurs nègres appartenant à M. James Surget, dont l'habitation est située à un mille avec ceux de Vidalia, s'étaient réfugiés sous un chêne pour échapper à l'orage, lorsque la foudre est tombée avec fracas sur l'arbre. Trois esclaves ont été tués sur le coup et neuf renversés par la commotion.

PORT AU PRINCE.—Nous recevons par le Nord des nouvelles de Port au Prince jusqu'au 4 juin. La tranquillité régnait dans l'île et l'on n'avait pas encore commencé les préparatifs de guerre que nécessitera l'invasion de la république dominicaine.

Les affaires étaient languissantes sur les principales places de l'île. Le marché était peu approvisionné de café et une baisse s'était déclarée sur cet article.

CHRONIQUE LOCALE.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Le juge Larue n'a pas [illegible] hier que de cause civiles. Les affaires criminelles seront appelées demain.

COUR DU MAIRE.—Cette Cour a ouvert sa session hier dans la Première Municipalité. Le tribunal se composait du maire, du recorder Genois et de l'alderman Doyle. Sur une liste de trente-six [illegible] quatre seulement ont répondu à l'appel. La Cour s'est ajournée pour cette cause au premier lundi du mois d'août.

ADJUDICATIONS MUNICIPALES.—Le maire a adjugé hier aux enchères les travaux d'enduit de l'Hôtel de Ville de la Première Municipalité et autres réparations au même bâtiment. Le contrat a été adjugé à M. P. Shields pour la somme de $3,850.

—B. Goes, accusé de vol, a été interrogé hier par le recorder Caldwell et envoyé devant la Première Cour de District.

ENQUETE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps d'un pêcheur nommé Bill, trouvé mort dans une petite embarcation.

VOLS.—James Dougherty, prévenu de vol, a été envoyé par le recorder de la 3e municipalité devant la 1re Cour de District.—Charles Dewitt et Andrew Mecraine, accusés du même délit, ont été arrêtés et conduits en prison.—Anna Phillips femme de couleur, a été également arrêtée pour vol; elle comparaîtra très prochainement devant le recorder Genois.—Un mandat d'arrêt a été décerné contre un nommé [illegible] prévenu d'avoir soustrait un mousquet et un fourniment appartenant à M. Haasser. John Reilly a été écroué pour s'être emparé de treize rames de papier appartenant à M. Lado, pharmacien, rue Condé.

FRANCE.

—On lit dans l'*Evénement*:

"On assure que le ministère fait une question de cabinet de la loi présentée hier par M. le ministre des finances par l'augmentation du traitement du président. Il se retirerait en masse s'il y avait seulement une majorité douteuse."

—M. Léo de Laborde propose d'ajouter au projet de loi relatif à l'augmentation des frais de représentation du président de la République un article ainsi conçu:

"Art. 4. A partir de la promulgation de la présente loi, l'indemnité des représentans sera réduite à 6,000 fr. par an."

—M. Ch. Lagrange a déposé un amendement ayant pour objet de rédiger ainsi qu'il suit le paragraphe 1er de l'article 1er de la loi sur la déportation:

"Dans tous les cas où la peine de mort est abolie par l'article 5 de la Constitution, cette peine est remplacée par celle de la déportation dans une enceinte fortifiée désignée par la loi, hors du territoire continental de la République, *mais située dans la zone tempérée.*"

On lit dans l'*Evénement*:

"M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république française, après dix-huit mois d'exercice d'une magistrature que l'histoire appréciera, demande à l'Assemblée nationale trois millions de plus par an, six mille francs par jour pour frais de représentation.

"M. Manin, président de la République de Venise, qui a été pendant un an l'âme de tout un peuple, qui, avec quelques gondoliers, pendant des mois entiers, a tenu en échec tout un empire, aux cris d'admiration de l'Europe civilisée; qui, le dernier, a défendu la dernière citadelle de l'Italie,—M. Manin, arrivé pauvre au pouvoir, en est descendu plus pauvre encore. Aujourd'hui, retiré à Paris, après avoir repoussé l'offre d'une souscription nationale que lui faisaient ses amis de France, d'Italie et d'Europe, il donne pour vivre, des leçons d'italien."

—On lit dans un journal du soir:

"Le gouvernement a reçu aujourd'hui par dépêche télégraphique la nouvelle de la mort de M. le général de Barral, qui a succombé à la suite d'une blessure reçue dans un engagement contre les Beni-Ihremel, tribule kabyle, entre Setif et Bougie. M. le général Barral, malgré sa jeunesse, vieil officier d'Afrique, était du petit nombre de ces hommes sur lesquels comptait la France; il venait d'être appelé au commandement d'une brigade de l'armée de Lyon.

—Une rencontre à l'épée a eu lieu hier, à cinq heures du soir, au bois de Boulogne, entre MM. Amédée Achard et Fiorentino. Après un court et vif engagement, M. Achard a été touché par l'épée de son adversaire au-dessus du sein droit. La blessure, quoique assez grave, n'offre aucun symptôme dangereux.

UN LENDEMAIN IMPREVU.

Hier M. le président de la République promulguait la loi votée le 31 mai par la majorité de l'Assemblée législative et qui a pour résultat la destitution de QUATRE MILLIONS D'ELECTEURS.

Aujourd'hui, lendemain de cette promulgation, M. le président de la République a fait présenter à l'approbation de l'Assemblée législative, par M. Achille Fould, ministre des finances, un projet de loi qui a pour but d'augmenter ses frais de représentation de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS, et de les porter à TROIS MILLIONS, plus six cent mille francs de traitement, ensemble, TROIS MILLIONS SIX CENT MILLE FRANCS.

De tous les lendemains qu'on pouvait prévoir pour la loi du 31 mai, celui-ci est assurément le plus imprévu. Ajoutons qu'il est aussi le plus déplorable et le plus affligeant.

Nous ne parlons pas de la Constitution qui porte article 62: "Le président de la République reçoit un traitement de six cent mille francs par an." Nous n'insistons pas sur la supercherie de rédaction, au moyen de laquelle on ruse avec cet article, en demandant ces trois trois millions pour *frais de représentation*. Ne parlons pas de la Constitution! Faisons comme ceux qui l'ont jurée. Oublions qu'elle existe!

Mais au-dessus de la Constitution, il y a quelque chose dont il n'est possible à aucun parti, à aucun gouvernement, de s'affranchir; c'est la conscience publique. Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, cette conscience du pays va ressentir vivement, douloureusement le sens et la moralité de cette loi. Nous ne savons ce qui se passe dans les conciliabules du pouvoir; nous ne connaissons pas les mystérieuses influences qui se placent entre l'Elu du 10 décembre et la France qui l'avait adopté, et qui croyait voir une espérance de grandeur dans un souvenir de gloire. Mais nous affirmons hardiment, sans crainte d'être démenti par aucun esprit sensé, que si le président de la République était inspiré et dirigé par ses ennemis les plus implacables, ceux-ci n'auraient pu lui souffler une pensée plus inopportune et plus fatale.

La majorité elle-même semblait terrifiée de cette communication. M. le ministre des finances lui avait demandé d'envoyer l'examen de ce projet à la commission des crédits supplémentaires. Elle s'y est refusée, et sur la proposition motivée de M. Pascal Duprat, elle a décidé qu'une commission spéciale serait nommée par les bureaux.

Ah! pourquoi M. le président de la République n'a-t-il pas suivi le conseil de M. de Lamartine? Pourquoi n'a-t-il pas détourné ses regards des Tuileries pour contempler ce Mont-Vernon où vivait Washington dans la simplicité de sa grandeur et de son génie? Il y aurait appris comme les pouvoirs s'élèvent à la plus haute puissance en s'élevant au-dessus des ambitions vulgaires, et comment l'immortalité d'un nom se fonde dans la liberté d'un peuple! (*Presse.*)

NOUVELLES DIVERSES.

—On lit dans l'*Evénement*:

"Ce qu'on va lire est extrait d'une lettre que nous avons sous les yeux, lettre écrite à sa famille par un marin de notre escadre de Naples. Cette lettre n'était pas destinée à la publicité, ce qu'elle contient n'en est que plus frappant, c'est un épanchement intime dans toute sa sincérité.

"Il y a, à la fin de cette lettre, contre le climat des îles Marquises, un témoignage honnête et naïf, une sorte de déposition pour ainsi dire involontaire, dont la gravité et l'à-propos n'échapperont pas à nos lecteurs au moment où va commencer la troisième discussion de la loi de déportation. En pareil cas, et lorsque la conscience publique a besoin de témoignages désintéressés, la confiance incline plutôt du côté du matelot que du côté de l'amiral:

"Castellamare, baie de Naples, 2 mai 1850.

"Je profite avec empressement de l'occasion qui se présente pour vous écrire, car elles sont rares, et il faut les saisir au passage. L'escadre est toujours partie à Naples, partie dans les autres mouillages de la baie, et toujours dans l'attente de notre prochain retour en France, mais il n'y a rien de certain à ce sujet.

"J'ai lu le discours de M. Victor Hugo, au sujet de la loi sur l'instruction publique, et j'ai trouvé qu'il a dit de grandes vérités à propos du peuple italien, car nous sommes à même de juger cela mieux que personne. Il se passe des faits inouïs dans ce malheureux pays, et je n'en veux citer qu'un à Messine. Dans le courant de notre dernier séjour, un Sicilien étant à se promener dans une des rues de la ville, avec deux soldats Suisses (avec qui l'on est obligé de dissimuler, car ils sont à craindre), et mon [illegible] cit un vous en donner une idée:

"En sortant de l'argent de sa poche pour acheter un cigare, une pièce de cinq francs tomba de sa main, et, pour l'arrêter, il eut l'audace de mettre le pied dessus. Aussitôt, les Suisses, qui se trouvaient là en grand nombre, se jetèrent sur lui, le mènent au corps-de-garde le plus proche, et il ne faut pas aller loin à Messine pour en trouver.

"On l'y enferme, et le surlendemain, sans autre forme de procès, on le fusille, accompagné du prêtre indispensable à ces sortes de choses, comme coupable d'avoir mis le pied sur l'effigie d'un Bourbon, non déplaise aux défenseurs du trône et de l'autel, et tout cela pour la grande gloire de Dieu et le bon vouloir du prêtre du moine de ce pauvre pays.

"J'ai lu de même le beau discours de Victor Hugo sur la loi de déportation. Encore de grandes vérités sont sorties de la bouche de cet illustre orateur, et l'on a eu bien raison de dire que le témoignage du contre-amiral Dupetit-Thouars a été une leçon faite et apprise à l'avance.

"Car, je puis encore me permettre de parler mon opinion au sujet des îles Marquises, car, pour tout autant que des marins, généralement n'ont servi, c'est un climat mortel; et en y ajoutant la prison, puis la nostalgie, qui commenceraient en perdant de vue les rivages de la patrie, ce serait comme l'a très bien dit M. Victor Hugo, souffrir trois morts pour une. Ces bateaux à vapeur sont parvenus à bord en [illegible], et tous les marins, malgré le peu d'instruction qu'ils possèdent, les trouvaient tellement justes et vrais que c'était à [illegible]."

On attribue à M. Dupin un mot qui peut [illegible] "Vous vous plaignez de ce que nous avons supprimé trois millions d'électeurs *goulus*, nous vous proposons de les remplacer par trois millions de *francs*, et vous criez!" En vérité, vous n'êtes pas raisonnables.

—M. de Lamartine a obtenu aujourd'hui un congé de deux mois. Il se rend à Smyrne pour prendre possession de la concession agricole dont il a traité avec la Sublime-Porte. Il sera de retour dans les premiers jours du mois d'août.

—Dans la salle des conférences deux membres, nous dit-on, deux amoureux de la majorité se rencontrent. Ces discussions m'assomment, dit l'un, et d'ailleurs que j'ai un porte je vote la loi sans même l'avoir lue. La belle affaire, réplique le second, moi je la connais et je la vote: je suis plus brave que vous.

—Le *Moniteur algérien* publie un état comparatif de la population européenne de l'Algérie pendant le 1er trimestre de 1849.

Au premier octobre 1849, cette population s'élevait à 117,912 individus, savoir: 62,184 Français, 137 Anglais, 83 Irlandais, 6,865 Anglo-Maltais, 637 Anglo-Espagnols, 34,501 Espagnols, 230 Portugais, 6,923 Italiens, 2,590 Allemands, 194 Polonais, 25 Russes, 71 Grecs, 1,170 Suisses, 1,553 Prussiens, 315 Belges et Hollandais, divers, 340.

Au 31 décembre dernier, la population européenne n'était plus que de 112,606 individus, savoir: 58,005 Français, 133 Anglais, 82 Irlandais, 6,949 Anglo-Maltais, 687 Anglo-Espagnols, 33,525 Espagnols, 224 Portugais, 6,986 Italiens, 2,515 Allemands, 200 Polonais, 20 Russes, 71 Grecs, 1,110 Suisses, 1,290 Prussiens, 357 Belges et Hollandais, divers, 349.

La population européenne a donc diminué pendant le dernier trimestre de 1849, de 5,306 individus.

Elle est répartie de la manière suivante

Province d'Alger	57,810
— d'Oran	35,245
— de Constantine	19,551

—On lit dans le *Journal du Havre*:

"M. Godard est arrivé au Havre, hier, à cinq heures du soir, par le bateau de Caen, de retour de son excursion aérienne, qui a été marquée par toutes sortes d'incidens et de péripéties dramatiques.

"Les débuts du voyage avaient été passablement orageux; la brise qui soufflait dans les couches inférieures, imprimait à l'aérostat de rudes oscillations et de brusques secousses. Parvenu dans une région plus sereine, M. Godard a eu à lutter contre d'autres obstacles. Le froid, qui règnait à cette hauteur, condensait le gaz, et le ballon tendait à descendre, tendance d'autant plus alarmante, qu'à ce moment il planait au-dessus de la mer. Déjà M. Godard s'était résigné à un procédé de délestage héroïque. Le grapin, les instrumens, les provisions de bouche allaient être sacrifiés, lorsque heureusement l'aérostat, rencontrant un courant propice qui lui rendit son impulsion, se dirigea rapidement vers le littoral du Calvados.

"L'espace parcouru au-dessus de la mer, est, à vol d'oiseau, de 39 kil; ce trajet a été accompli en une heure 40 minutes. Ce temps eut été considérablement réduit sans les incidens que nous venons de rapporter, et qui avaient ralenti la marche du ballon.

"Parti du Havre à cinq heures dix minutes, M. Godard, à sept heures cinq, opérait sa descente sur le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse, commune située dans l'arrondissement de Caen, et distante du Havre de 50 kilomètres.

"Avant de prendre terre, M. Godard a eu à essuyer de nouvelles tribulations, qui ne prouvent guère en faveur du degré de civilisation des populations rurales du Calvados. Des coups de feu ont été itérativement tirés sur l'aérostat, qui rasait la terre à une hauteur de quelques 100 mètres à peine. La nacelle porte la trace d'une balle. Ces plaisanteries villageoises sont d'autant plus inconcevables, que, d'en bas, les indigènes pouvaient parfaitement voir l'aéronaute et même entendre sa voix; elles n'ont pas eu, par bonheur, les conséquences tragiques qu'elles pouvaient engendrer.

"M. Godard, du reste, n'a eu qu'à se louer de l'excellent accueil qu'il a reçu à Bretteville-l'Orgueilleuse, où l'assistance empressée des habitans n'a pas fait défaut à leur visiteur inattendu."

—On lit dans le *Times*:

"Le bruit courait hier à Londres que le célèbre aéronaute, M. Charles Green, avait trouvé la mort en opérant la descente d'un ballon construit sur des principes nouveaux et scientifiques. Heureusement il n'en était rien, quoiqu'on ait à déplorer un accident fatal dont on n'a pas encore les détails, et qui a coûté la vie à un individu. Un M. Bell a fait une nouvelle découverte dans la science de l'aérostation: il a trouvé les moyens de diriger les ballons. Vendredi dernier on a pu voir planer au milieu de la capitale un ballon de forme singulière dont les oscillations prononcées faisait douter qu'il emportât un être humain.

"La nacelle était cependant occupée par ce monsieur Bell, qui la manœuvrait avec une dextérité à dépasser tous ses rivaux. Sans essayer de décrire minutieusement ce nouveau ballon, on peut dire, en quelques mots, qu'il a la forme elliptique, quelque chose comme un pastèque, qu'il est fait de soie la plus belle, avec un système de cordage et de soupape établi sur un principe tout nouveau. On a calculé que ce ballon contenait 15,000 pieds cube de gaz, et sa dimension est de 50 pieds de long et de 22 de diamètre (mesure anglaise). L'ascension s'est faite à six heures de l'usine à gaz du Phoenix, et la descente eu lieu à Fyfied, dans le comté d'Essex, sans le moindre accident pour M. Bell, mais avec des suites fatales pour un individu qui est venu bravement porter secours à l'intrépide aéronaute, et qui a péri victime de son dévoûment."

COUT D'UNE PETITION: 3,000 Fr.

ACQUITTEMENT DE M. DE GIRARDIN.

Le 15 mai 1850, la *Presse* insère dans ses colonnes une pétition dont le texte est déposé:

D'abord au parquet du procureur de la République;

Puis aux bureaux du ministère de l'intérieur.

Comme on ne pouvait pas suffire à la foule qui se pressait pour avoir des exemplaires sur lesquels on pût signer, l'ordre est donné en toute hâte par l'administrateur de la *Presse* de tirer sur une *colonne* la pétition qui avait été imprimée sur une *page*.

Sur cette colonne, on commence par mettre le nom de l'imprimeur, mais on le retire comme formant double emploi, puisque le nom de l'imprimeur était au bas du journal la *Presse*.

Dans ce fait si simple, le ministère public ne se borne pas à voir une contravention, il y veut encore trouver un délit, sans être arrêté par cette réflexion, que s'il y a un délit, il ne peut pas y avoir de contravention, et que s'il y a contravention, il ne saurait y avoir de délit. Peu importe! Ce qu'il faut, c'est un coupable, et s'il est absolument impossible de faire condamner le rédacteur en chef de la *Presse*, du moins l'on fera condamner son imprimeur.

C'est, en effet, ce qui est arrivé.

M. de Girardin a été mis hors de cause; mais M. Plon a été condamné à 3,000 francs d'amende. Pourquoi? Parce qu'on a cru qu'il était inutile d'apposer sur la *fraction* la signature qui existait sur l'*entier*, ce qui aurait obligé de déposer le 15 mai, à deux heures, ce qui, le matin même, avait été déposé deux fois, d'abord au parquet, puis à la direction de la librairie.

Il paraît que les meneurs de la majorité ne s'attendaient pas à l'acquittement du rédacteur en chef de la *Presse*, car dès que la nouvelle de cet acquittement a été connue sur les bancs de l'Assemblée législative, elle y a produit une véritable sensation que nous n'avons pas comprise, car nous n'avions pas mis en doute, un seul instant, l'indépendance de la magistrature; aussi nous abstiendrons-nous, comme d'une offense, de tout ce qui ressemblerait à un remercîment ou à une félicitation.

C'est en ne fléchissant ainsi sous le poids d'aucune considération, que la magistrature continuera d'être le plus ferme pilier de la société, bien moins menacée, quoi qu'on en dise, par la base que par le faîte. (*Presse.*)

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin, le 2 juin:

"L'état de la santé du roi s'améliore. La blessure présente toujours un aspect satisfaisant; mais S. M. a eu le 2 une légère attaque de goutte au pied droit."

—Le départ des enfans de Kossuth a provoqué à Pesth une grande démonstration populaire. A ce sujet, le *Lloyd* publie les détails suivans:

"Le départ avait été fixé au 26 mai par l'autorité militaire. Il leur fut interdit de se rendre sur le bâtiment plus tôt que dix minutes avant le départ. Une foule considérable se rassemblait de bonne heure sur le rivage du Danube. Soudain, on répandit la nouvelle que les enfans ne partiraient pas par le bâtiment destiné à bord à cet effet, mais bien par un bateau à vapeur spécial qui les attendait plus loin. La foule se mit donc en marche en poussant des acclamations; les hurres conduisaient gratis, et l'on pouvait distinguer dans ce même bout ou dix personnes; enfin, le peuple, au nombre de cinq à six mille individus, atteignit l'endroit désigné. Les gendarmes voulurent essayer de disperser la foule; mais, en danger d'être maltraités, ils se retirèrent. Plusieurs personnes donnèrent aux fils de Kossuth des souvenirs précieux. Enfin, le bâtiment partit, et la foule se dispersa tranquillement, en poussant encore quelques vivats.

"Le 27, a eu lieu à Bude une démonstration semblable. L'anniversaire de la mort du général Hentzi fut célébré par une parade. Le peuple voulut fêter la mémoire des Honveds tués le même jour. Des centaines de couronnes ornées de rubans aux couleurs nationales furent tressées, et le peuple se dirigea en masse vers le cimetière. Ayant reçu l'ordre de retourner chacun chez soi, l'état de siège n'admettant pas de tels rassemblemens, il parut calme et silencieux, après avoir déposé les couronnes sur les tombes des Honveds. L'autorité les a fait [illegible] enlever les rubans nationaux."

PRUSSE.—Le départ des journaux prussiens annoncent qu'il a été donné ordre de mettre sur le pied de guerre les forteresses de Glatz, Neisse, Erfurt, Magdebourg, Torgau, Wittemberg, de [illegible] et de Kosel [illegible].

Le prince de Canino est arrivé à Berlin le 30 mai.

VIENNE.—Le *Lloyd* annonce que des négociations sont entamées pour donner à tous les Etats allemands le même système monétaire.

On lit dans la *Gazette de l'Empire*:

"L'ambassadeur d'Angleterre a été reçu, le 25, par l'empereur, en audience particulière. Nous ignorons le véritable motif du rappel de lord Ponsonby. On dit qu'il a l'intention de renoncer complètement à la diplomatie. Nous espérons cependant que, même dans ce cas, il profitera de ses relations avec les hommes d'Etat pour rétablir l'alliance traditionnelle entre l'Angleterre et l'Autriche, altérée depuis quelque temps."

On écrit de la Saxe à la *Gazette de Cologne*:

"Des troupes badoises vont bientôt se diriger vers la Prusse. L'artillerie partira d'abord les 1er et 2 juin, à moitié pour Deutz, l'autre pour Wittenberg."

Le *Spiegel* publie les renseignemens suivans sur les émigrés hongrois internés à Alep:

"La liste des émigrés hongrois internés ou convertis à l'islamisme à Alep, donnée par plusieurs journaux, n'est pas tout à fait exacte. La véritable liste contient les noms suivans, internés à Kutahia. Ce sont:

"Kossuth et son épouse, le comte et la comtesse Casimir Batthyany, Messaros, Dembinski, les deux Perczel, Puenski, Matonski, Szollosi, Brigadin, Vissoky, Asbolh, Gyorman et son épouse, les cinq [illegible] Szerenyi, Frater, Izar, Kalapa, Wagner, Ac, Spacey, Halasz, Mihajowicz, Dazeman, Lorode, Tunane, Horseman, à Alep: Bem, Tabaczinsky et son fils, Bacey et son fils (ce dernier est resté chrétien), Zavissky, Stein, Koutay, Hanan, Nemegyey, Albert Baran, Tich, Orosdy, Levay et sa femme, Schell, Seyderberg, Schneider et Guinon.

"Ainsi sont internés à Kutahia trente hommes et trois femmes; les ont accompagnés volontairement douze hommes, et à Alep dix-neuf hommes et une femme; en tout quarante-quatre hommes et quatre femmes."

PARLEMENT D'ANGLETERRE.

CHAMBRE DES LORDS—Séance du 4 juin.—Lord Stanley dépose sur le bureau le texte de la résolution qu'il proposera vendredi relativement aux affaires de la Grèce. La Chambre, tout en reconnaissant qu'il est du droit et du devoir du gouvernement de donner la plus ample protection aux sujets de la reine résidant dans des Etats étrangers, a cependant trouvé avec regret, d'après les papiers qui lui ont été soumis, que récemment certaines réclamations ont été adressées avec instance au gouvernement grec, réclamations d'une justice douteuse et d'un chiffre exagéré, et que l'on a eu recours à des mesures coërcitives pour faire droit à ces réclamations, mesures ruineuses pour les relations amicales avec la Grèce et de nature à porter atteinte à nos relations amicales avec d'autres puissances.

CHAMBRE DES COMMUNES—Séance du 4 juin.—M. Baillie demande au noble lord Palmerston pourquoi l'on suit, à l'égard des Etats européens, une marche différente de celle que l'on suit à l'égard des Etats-Unis d'Amérique; ensuite, s'il est vrai que les représentans de Russie et d'Autriche aient protesté contre notre interprétation de la loi des nations; enfin, si ces gouvernemens ont annoncé l'intention de refuser aux sujets anglais la faculté de résider chez eux, à moins qu'ils ne renonçassent à la protection de leur pays.

LORD PALMERSTON.—L'honorable membre suppose que le gouvernement de la reine a posé en principe que le gouvernement anglais demanderait indemnité pour tout dommage ou toute perte qu'un sujet anglais pourrait éprouver en quelque cas que ce soit, en Grèce ou ailleurs, à raison d'émeutes, troubles ou autres causes semblables. Le gouvernement n'a pas posé du tout ce principe. Ses demandes ont été basées sur les circonstances particulières sans impliquer aucune règle générale, ainsi qu'on veut bien le dire. Le noble lord cite les cas où l'indemnité peut être justement demandée, c'est-à-dire dans le cas où un dommage coupable et inutile a été fait.

Les ministres de la reine n'ont pas fait de distinction entre les tribunaux de l'Amérique et les autres pays, mais je crois pouvoir dire qu'en Amérique les tribunaux sont plus disposés à rendre justice dans ces matières que les tribunaux de certains autres pays. Il est parfaitement vrai que l'Autriche et la Russie, en donnant leur opinion sur d'autres réclamations de la même espèce et raisonnant d'après une connaissance imparfaite des cas, ont été d'avis qu'il était impossible de faire une distinction entre les sujets d'un pays et les étrangers résidant dans ce pays, et qu'en conséquence si un gouvernement refusait d'indemniser ses propres sujets, il a également le droit de refuser d'indemniser les étrangers.

Ce n'est là qu'une opinion et rien de plus.

Dernièrement un brick autrichien, échoue sur un point de la côte d'Irlande, a eu à souffrir quelques dommages de la part des gens de la campagne. Le gouvernement irlandais a ouvert des poursuites, mais les poursuites ont eu peu de succès à cause de la difficulté de vérifier exactement le lieu où l'événement s'était passé. Toutefois, le gouvernement de la reine, avec la générosité qui l'a toujours distingué vis-à-vis des étrangers, a résolu d'allouer 100 livres d'indemnité aux propriétaires du brick. (Applaudissement.)

M. B. COCHRANE désirerait savoir quelle marche suivra le noble lord au sujet des intérêts de l'emprunt grec et s'il fera quelque chose pour dédommager ceux qui ont eu à souffrir de sa politique.

LORD PALMERSTON.—Il y a peu de temps j'ai eu à subir le blâme de l'honorable membre pour avoir exigé trop rigoureusement des dédommagemens d'un gouvernement étranger. Un emprunt est tout autre chose que des réclamations faites en faveur de sujets anglais lésés dans leurs intérêts. L'emprunt grec a été garanti par trois puissances et je ne pense pas qu'une seule puissance, sans consulter les deux autres, presser la conclusion de l'affaire.

ITALIE.

Dans un consistoire tenu le 20 mai, le pape a prononcé une allocution, où il a remercié chacune des puissances qui ont contribué à renverser la République romaine et à rétablir la puissance temporelle du Saint-Père.

Pie IX appelle ensuite l'attention sur les dangers qui menacent l'Eglise, par suite des menées des ennemis de la foi catholique et de la propagande incessante qui cherchent à faire dans les pays catholiques les ennemis de cette foi. Pour détourner ces dangers, S. S. stimule le zèle et les vertus des pasteurs catholiques.

Dans la dernière partie de son allocution, le Saint-Père félicite l'Autriche des concessions qu'elle a faites récemment à l'Eglise catholique; mais en revanche il exprime la douleur que lui a causée la dernière loi promulguée dans le Piémont; loi contraire au concordat passé par ce royaume avec le siège apostolique, ainsi que l'arrestation de l'archevêque de Turin, Mgr Franzoni. Le Saint-Père appelle enfin l'attention sur la voie où tend à s'engager la Belgique et sur les dangers qui menacent la foi catholique dans ce pays.

FLORENCE, 29 mai.—La *Riforma* et le *Nazionale* nous arrivent entourés de noir, en souvenir de la bataille de Curtatone et de Montanara. Le *Nazionale* publie en outre les noms des braves Toscans morts dans les campagnes de la Lombardie. Il ajoute:

"On a célébré ce matin, dans l'église de Santa-Croce, le service annuel en l'honneur des braves morts le 29 mai 1848 à Curtatone et à Montanara.

"Jamais les fidèles ne s'y étaient portés en plus grand nombre. Les citoyens de toute condition qui encombraient l'église, portaient sur leur visage les traces éclatantes de leur émotion.

"Des milliers de mains ont jeté sur le catafalque des monceaux de fleurs, symbole d'espérance, d'amour et de foi."

La même cérémonie a eu lieu à Lucques et dans les autres villes de la Toscane, et partout les citoyens ont montré le même empressement.

Nous recevons de Gênes la lettre suivante:

"L'évêque de Savone a été fort étonné en lisant dans les journaux de Paris qui copient le véridique et impartial *Univers religieux*, la nouvelle de sa prétendue arrestation. Les contes invraisemblables dont le facétieux auteur de cette petite méchanceté à l'adresse du gouvernement piémontais avait orné sa lamentation, ont eu au moins pour résultat utile de dérider un moment les fronts placides de tous les membres de notre clergé.

"Un évêque se sauvant à toutes jambes et s'efforçant vainement de gagner le large, en invoquant le secours des vents amis pour fuir l'inquisition du pouvoir civil, ce sont là des contes peu en harmonie avec nos mœurs catholiques et avec le respect dont notre administration ne s'est jamais départie envers le clergé, qu'ils ne pouvaient en effet être produits et acceptés comme vérité que par l'*Univers*.—Chez nous, ces bons *canards* ne sont reçus qu'avec le sourire de pitié qu'ils méritent."

GRECE.

On écrit d'Athènes au *Daily-News*, à la date du 18 mai:

"Il n'est pas douteux qu'il n'y ait avant peu quelques changemens dans le cabinet. On dit que M. Balbi, ministre de la justice, doit se retirer et qu'il sera remplacé par M. Christides. Que ce changement ait lieu ou non, cela est sans importance, car un changement de personnes n'amène pas ici un changement de principes; c'est toujours l'ancien système de Coletti qui est en vigueur. Le roi Othon en fait de son adoption une condition *sine quâ non*, et avant d'entrer en fonctions, il faut jurer de le suivre.

"Le budget pour 1850 n'a pas encore été présenté et nous sommes cependant au mois de mai. Il y a eu dernièrement à Athènes parmi les officiers généraux. La place de commandant d'Athènes étant devenue vacante, le roi la donna à un colonel de troupes irrégulières. Cette nomination indigna les officiers de l'armée régulière, qui vinrent en corps au palais, et demandèrent que la nomination fût changée, comme étant un outrage à leur amour-propre. Le roi a cédé.

"Comme vous le savez probablement, Othon a envoyé l'ordre de la grande croix du Sauveur au président de la République et au ministre des affaires étrangères de France. Il l'a également donnée à M. O'Brien, qui a fait la correspondance d'un de vos principaux journaux du matin pendant les derniers événemens."

DANEMARCK.

COPENHAGUE.—28 mai.

Tout sera prêt avant la fin du mois pour l'invasion du Schleswig qui ne peut manquer d'avoir lieu. Mais on parle d'une proclamation du roi [illegible] venir à cette résolution extrême.

SUISSE.

Berne, 1er juin.

OUVERTURE DU GRAND-CONSEIL.

Le nouveau grand-conseil s'est ouvert aujourd'hui sous la présidence provisoire de M. Straub, du parti conservateur, le doyen d'âge, M. Obrecht, membre libéral de la représentation cantonale pendant une partie de la période législative de 1843-1846, ayant décliné cet honneur.

Sauf les députés du collège électoral de Porrentruy, où deux assemblées séparées ont procédé à des choix différens, et un député de Laufon (radical), l'assemblée était au complet.

M. Stampfli, président du gouvernement, dont les fonctions expirent, fait quelques communications, de la part du conseil exécutif, au sujet des mesures prises pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Le président, chargé de former un bureau provisoire, le compose de MM. Boivin, secrétaire adjoint au chancelier (conservateur), Moschard, conservateur, Weingart, Kummer, Hubler et Stalder, scrutateurs (deux conservateurs et deux radicaux).

Il est fait lecture d'un rapport du conseil exécutif sur les élections. Celles de Porrentruy donne lieu à un assez vif débat auquel prennent part MM. Boivin, Bartzinger, Moschard, Revel, Verdat et Blösch. Le conseil exécutif conclut en première ligne à la cassation de toutes les opérations, et en seconde ligne, pour le cas où le grand-conseil ne voudrait pas casser les opérations, à la validation des élections faites d'après la direction du préfet.

A la votation, la question de savoir si l'on s'invitait provisoirement des députés du cercle de Porrentruy a été résolue négativement par 117 voix contre 105. La majorité se compose de tous les élémens de la coalition conservatrice, plus huit à dix voix du parti intermédiaire.

La même majorité de 117 contre 105 se prononce pour laisser au président provisoire le choix des membres de la commission de neuf membres chargée d'examiner les élections attaquées, sauf ratification par l'Assemblée. M. le président compose cette commission de MM. Weingart (cons.), Moschard (tiers-parti), Gfeller (rad.), Dahler (cons.), Wenzeniule (tiers parti), Rubener (rad.), Boivin (cons.), Kummer (rad.), Bloesch (cons.)

Le choix de la commission est approuvé par l'assemblée qui se sépare, dans le plus grand calme.

Les premières opérations du grand-conseil préoccupent naturellement tous les esprits, et ne laissent aucun doute sur la prépondérance de la coalition conservatrice dans le nouveau grand-conseil, quoiqu'à une très faible majorité.

On se livre enfin à toutes sortes de combinaisons sur la composition du gouvernement qui sera nommé après la vérification des pouvoirs. Il est certain que l'élément conservateur dominera dans le personnel gouvernemental, et l'on peut envisager comme à peu près assurée la nomination de MM. Blösch (chef du parti conservateur sous la précédente législature), Fischer de Reichenbach, patricien à vues assez larges, n'ayant du reste joué aucun rôle politique pendant le régime qui a précédé 1831; Fueter, bourgeois de la ville de Berne, conservateur prononcé; Straub, ancien président du tribunal de Belp, homme capable, appartenant au parti de la campagne.

Les partisans d'une transaction, ceux qui pensent que le nouveau gouvernement ne pourra marcher si l'on ne tient pas compte de la fraction radicale compacte du grand-conseil, chercheront à faire surnager, parmi le précédent personnel gouvernemental, et comme organes du parti modéré, MM. Funk, ancien président du Vorort; Schneider, docteur et Lehmann, jeune. Comme conseillers d'Etat de la partie française, la nomination de M. Moschard, porté par les deux partis est assurée pour la partie protestante de l'ancien évêché de Bâle; mais on s'entendra difficilement sur le second choix, attendu que l'on redoute de voir l'élément ultramontain, qui s'est ligué avec le patriciat, prendre la prépondérance dans le nouveau régime. La lutte s'établira probablement entre M. Aubry, ancien conseiller d'Etat, M. Migny, juge d'appel, radical prononcé et M. Carlin, avocat de Delémont, jeune homme plein de mérite, à opinions prononcées dans le sens libéral.

DECEDE hier soir à 9 1/2 heures, à l'âge de 67 ans, M. JEAN-BAPTISTE BOZANT, natif du Môle St-Nicolas (St. Domingue).

Ses amis et connaissances sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 1/2 heures. Le corps est exposé rue Ste. Marie, entre les rues Prytanée et des Nayades, 2de municipalité.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

LUNDI SOIR, 1ER JUILLET 1850.

Les avis du Niagara annonçant une baisse d 1/8 @ 1/4 d. sur les cotons à Liverpool a engagé les acheteurs à demander une baisse, mais les détenteurs ont refusé de s'y soumettre. Les ventes de la journée ont été de 1,500 balles aux anciens prix.

Quelques légères transactions en sucre et mélasse ont eu lieu aux anciens cours.

La farine est très lourde. Le St-Louis s'est vendu $5 40 @ $5 50. L'Ohio vaut $5 @ $5 25.

Le [illegible] est plat; les ventes s'élèvent à 2,500 sacs de [illegible] @ 52 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié. Les transactions sont limitées.

Le whiskey vaut 24 à 24 1/2 cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret n'a pas varié.

Etoile Polaire No. 19, I. O. O. F.

LA Loge de l'Etoile Polaire No. 19, tiendra sa séance régulière mercredi prochain, 3 juillet, à 7 heure et demie P. M., au local de la salle de l'Amitié No. 116, rue de Chartres.

L'installation des officiers élus pour le semestre suivant devant avoir lieu pendant cette séance, tous les membres de cette Loge, ainsi que les F. de l'Ordre, sont priés d'y assister.

A. SCHREIBER, Secrétaire

1erjuil—3f.

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. 7 mai

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Antonieta, Sola, pr Barcelone

Barque William Larabee, Eustis, pour New-York

—ARRIVES.—

Brick prussien Ferdinand, Bortuli, 60 jours de Bordeaux

Goëlette des E. U. Arispe, Ryan, 4 jours de la Baie d'Aransas.

" Eugene, Harrison, 4 jours de Brazos Santiago.

" Gen. Lincoln, Roger, de Brownsville, en 7 jours de l'embouchure du Rio Grande.

" Madonna, McNeill, 5 jours de Tampa Bay

—STEAMERS.—

Princess No. 2, Holmes, de Vicksburg. Flora, Labarthe, de St Martinville. Mutone No 2, Fauncett, de St Martinville. Texas, Claiborne, de Fort Towson. Mohawk, Cobb, de Louisville. Hungarian, Kent, de Cincinnati. Mondiana, Dimitry de la Balize. Anna Johnson, des Opelousas.

PORTS SUR LA COTE.

Arrivé à New York, steamship Galveston, de la Nouvelle-Orléans, pour réparations.

Au bas du fleuve et montant:

Brick Rogerine, de Chagres.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

(DE LIVERPOOL.)

City of Glasgow, pour New-York	le 14 Juin
Niagara, pour Boston	le 15 Juin
Pacific, pour New York	le 19 Juin
Washington, pour New-York	le 20 Juin

Voyage d'agrément—4 Juillet, Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le magnifique steamer JENNY LIND, capt. T. W. Dennica, partira jeudi, 4 courant, de l'extrémité du rail-road, après l'arrivée des chars de 9 heures A. M. et sera de retour pour le train de 7 heures.

Passage—50 cts.

W. L. CUSHING & CO., agents. J. F. BERCIER & CO., do

AVIS D'ELECTION.—Pour remplir des vacances provenant de résignations.

En vertu d'un writ d'élection qui m'a été adressé par son Excellence JOSEPH WALKER, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, une élection aura lieu le 15 juillet courant, pour remplir la vacance à la place de représentant du second district représentatif, de la paroisse d'Orléans, occasionnée par la résignation de l'honorable William Monaghan, ainsi que celle du troisième district représentatif de la même paroisse, occasionnée par les résignations des honorables Theodore O. Stark, John C Larue et James H. Caldwell.

Le second district s'étend du milieu de la rue Benjamin, Lafayette et Thalie, au milieu de la rue Julie, jusqu'à l'extrémité du Canal de la Nouvelle Orléans et en suivant le dit Canal jusqu'au Lac.

Les électeurs des dits districts sont par le présent avertis que les polls seront ouverts de huit heures A. M. à six heures P. M., aux lieux qui seront désignés et sous la surveillance des commissaires et greffiers nommés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 25 janvier 1847. Les votes et les retours seront faits suivant la loi.

Bureau du Shériff de la paroisse d'Orléans, 2 juillet 1850.

JOHN L. LEWIS, Shériff

3juil

☞ Le brick russe FERDINAND venant de Bordeaux est en déchargement vis à vis le Marché à la Viande. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront pas été obtenus dans les cinq jours seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. AUG. MOLIER, No 90, rue St-Louis.

2juil

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du brick russe FERDINAND ne paieront aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick. AUG MOLIER, No 90, rue St Louis.

2juil

☞ Le brick prussien HULDA & JOHANNAH venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis la place d'Armes, Première Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans les cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS, 30 Bienville

☞ Le capitaine et le consignataire du brick prussien HULDA & JOHANNAH, ne paieront aucunes dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick. G. M. LUCAS, 30 Bienville

1 juil—4

☞ Les consignataires de marchandises par le navire MAINE, capt. Freeman, de Liverpool, sont priés [illegible] leurs permis en douane sous cinq jours [illegible] marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. McDOWELL & PECK, 5, rue Gravier.

2 juin

A LOUER, MAGASIN A LOUER. Le magasin No [illegible] rue Jefferson. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser No. 22, rue [illegible] LEOPOLD JEANNET & CO., 22, rue St Louis.

2 juillet

CIGARES DE LA HAVANE—25,000 de différentes qualités et des meilleures marques, reçus par le brick Adams Gray de la Havane, et à vendre par D. BORNIO Jne., 34, Gravier.

CAFE DE LA HAVANE.—50 sacs de première qualité en magasin et à vendre par D BORNIO Jr., 34 rue Gravier.

2juil

CHAMPAGNE "Le Marquis"—800 paniers à vendre par J. L. LAVILLEBEUVRE, 125 rue Carondelet.

2 juillet

PLATS COTES ET EPAULES.—30 boucauts [illegible] en déchargement du steamer Hungarian, à vendre à bas prix sur la Levée, par W. L. CUSHING & Co, 55 Commune

2 juil

JAMBONS AU SUCRE.—15 tierces jambons en velope, en sacs jaunes, en débarquement du steamboat Hungarian, à vendre par W. L. CUSHING & CO., 55 rue Commune

2juil

FROMAGE.—En débarquement du steamboat Hungarian, et en magasin, à vendre par W. L. CUSHING & CO., 55, rue Commune

2 juil

BEURRE—Qualité supérieure en barils et barillets, en magasin et à vendre par W. L. CUSHING & Co, 55, rue Commune

2 juil

CHOCOLAT DE BAKER—Pâte de cacao—Cacao préparé—100 caisses, à vendre par WM L CUSHING & CO, 55, rue Commune

VIN ROUGE en débarquement du navire Hulda & Johanna, de Bordeaux—24 barriques vin rouge Médoc, à vendre par X. LAMBERT, No 62, rue Magasins

2juil

BANQUE DE LA LOUISIANE.

CETTE Banque sera fermée jeudi 4 juillet. Les billets échéant ce jour devront être payés la veille, mercredi 3 courant, qui sera également le jour d'escompte. R. M. DAVIS, Caissier

1erjuillet

Dissolution.

LA société existant autrefois en cette ville sous la raison Kip & Aitkens, a été dissoute d'un commun accord. Samuel E. Kip reste seul chargé de la liquidation.

Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1850.

SAM E. KIP. E. A. AITKENS.

SAMUEL E. KIP ayant acheté l'intérêt de M. E. A. Aitkens dans la maison Kip & Aitkens, informe le public qu'il continuera comme par le passé les affaires de quincaillerie, à la même place, Vieille Levée, 76.

Pavillons à louer pour le 4 juillet. 1 juil—3

Académie de Mandeville.

L'EXAMEN des élèves de l'Académie de Mandeville aura lieu mardi et mercredi prochain, 2 et 3 juillet. Les exercices seront terminés par la distribution des prix. Les patrons et les amis de cette institution sont invités à assister à cette cérémonie. FELIX McMANUS, Principal

1 juil—2

J. MENARD,

131, Vieille Levée, entre Quartier et Hôpital.

Graines fraîches de jardinage.

REÇUS par le navire Pyramid du Havre, un grand assortiment de graines, de choux, carottes, betteraves, laitues, chicorées, scaroles, cressons, persil, cerfeuilles, navets, radis, poireaux, roquettes, concombre vert, squash nain blanc, melons, céleri, plein blanc et rose, tomattes, choux fleur. Aussi, en vente une grande variété de plantes et arbustes de choix en pots, à vendre à des prix très modérés.

1erjuillet

ON demande au No 64, rue Dauphine, entre Conti et Bienville, une NOURRICE, sans enfants. Une femme de couleur serait préférée; on prendrait cependant une blanche, si elle convenait. Les meilleures recommandations seront exigées.

1er juillet—1f

REÇU par le navire Pyramide, arrivé du Havre, et à vendre par le soussigné, un grand assortiment d'articles de pharmacie, parmi lesquels se trouvent ceux ci dessous:

Vésicatoires de Milan, infiniment plus prompts et propres que les autres. Poudre d'Irroë, purgatif excellent et doux. Idem de Rogé, pour limonade purgative gazeuse. Semen contra couvert ou dragées vermifuges. Essence de Salsepareille, pharmacie Colbert. Pilules stomachiques (Anti Cibum) idem idem. Graine de santé véritables du Dr. Franck. Essence éthérée balsamique du Dr. Rouvière. Elixir anti glaireux du Dr. Guillié. Taffetas pour vésicatoires du Leperdriel. Compresses pour panser idem idem. Pois à cautère au garou idem. Idem " à la guimauve " idem. Idem " actifs et doux " Frigerio. Idem " d'iris de Florence, assortis. Papier " très adoucissant idem. Idem pour vésicatoires, de Vée. Pilules ferrugineuses de Vallet. Pastilles de lactate de fer de Gélis et Conté. Capsules gélatineuses à l'huile de foie de morue, pour les personnes qui ne peuvent avaler cette huile dégoûtante. Capsules gélatineuses de Raquin. Idem idem de Cbe. Accault. Idem idem de Mothes. Planches à sels de vinaigre et autres, avec couvercle en métal par dessus leur bouchon. Syphons en verre assortis. Seringues en verre pour homme et femme. Clyso pompes de Petit, Nos. 2 et 5. Idem, cuvette fer-blanc, à jet continu. Idem, fonctionnant par eux-mêmes. Bandages et suspensoires assortis. Assortiment complet de produits chimiques, huiles essentielles fines. Racines, fleurs, plantes et semences. Instrumens de chirurgie en métal, gomme élastique, verre et bois, etc., etc.

A. A. PEYCHAUD, No. 106, rue Royale

1juil

A LOUER.—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B Ducrot, rue St-Louis, ou à M. Voisin, rue Ste-Anne, encoignure Dauphine. 6juin—3m

AVIS.—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 83, rue Royale. THEO. GUYOL.

9ja—3m

Institutrice française demandée.

ON demande pour la ville une bonne institutrice française.—S'adresser au bureau du journal. 16 juin—13f

Agence de la Compagnie générale d'Assurance Mutuelle.

—DIVIDENDE.—

LES certificats de Scrips pour un dividende de 16 pour 0/0 déclaré par cette compagnie sur les primes de l'année dernière sont maintenant prets à être délivrés au bureau, 45, rue du Camp on paiera également au même endroit 6 pour 0/0 d'intérêts dus sur les certificats émis par la compagnie en 1848 et 1849.

CH BRIGGS & EDW OGDEN, agents

17mai—1m

EN magasin et à vendre par LOREILHE & CO., Encoignure Douane et Royale.

20 1/2 et 1/4 pipes cognac de preuve S. Richard.
10 1/4 do do 2e do do.
10 1/4 do do de Propriétaires Unis.
10 1/4 do do de Couleo & Martin.
5 1/4 do do de Pelievoisin.
5 1/4 do do de John Pinet.
70 barriques St-Julien, St-Estèphe, Montferrand,
20 do vin rouge Quayries pour famille,
7 do do Château Lambert,
10 do do St Julien 1846 et 1842,
50 barils vin blanc Haut-Sauterne et Barsac,
10 do do Preignac.
10 1/4 Madère, 10 1/4 Xérès, 25 1/4 Porto.
400 douzaines vin rouge St-Brion J. E. Larrieu prop.,
40 do do Pape Clément La Mission,
30 do grand vin Chateau Latour,
25 do Gruau Larose,
300 do St-Julien, St Estèphe et Léoville,
40 do vin blanc Preignac,
75 do Barsac et Sauterne,
20 paniers champagne Cordon Rouge,
25 do de 1re qualité Irroy, 60 do Grape,
25 do Crown, de Jacquesson fils,
7 pipes genièvre de Hollande,
10 c., 25 paniers-caisses, anisette de Bordeaux,
100 dames-jeannes de 5 gallons et 15,000 bouchons,
50 paniers gurgnolet d'Angers,
50 caisses marasquino, curaçao et liqueurs,
10 caisses 1000 1/2 boites sardines, 150 do alun
[illegible] 300 demi boites [illegible] (Leyera). 9 juin

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre du Steamboat, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, en lots à la convenance des acheteurs à des conditions libérales. JAMES FLINT, 55, rue Commune

15nov—1an

C. GODIN

Libraire, Relieur et Papetier,

133, RUE DE CHARTRES, 133,

Vient de recevoir un bel assortiment de toutes de Bureau.

Atelier de relieure en tout genre

GRAND BON MARCHE.

Cinq mille yardes de jaconnas

Imprimées, bon teint, à six et quart cents la yarde

Huit mille yardes

BAREGES DE PARIS, le tout à

Dix huit cents trois quarts la yarde.

Toiles lustrées changeantes,

Depuis dix cents et au-dessus

TOILES D'IRLANDE, Marchandises du pays et autres marchandises, à vendre par THOMAS BRADY, 22, rue de Chartres

11juin—1m

AVIS.—BRESSAND & BELLANGER avant acheté de Convoisier & Co leur établissement de confiserie, situé à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public qu'à l'avenir ils conduiront leurs affaires sous la raison de BRESSAND & CO., et qu'encore ils s'épargneront rien pour continuer à cet établissement le patronage de vogue dont il a toujours joui sous leurs prédécesseurs. 10 juin—30f

ON demande à acheter—Une campagne dans un rapport de légumes, fruits, mais et cultures productions du pays, située à 6 ou 7 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.

Les lettres doivent être également de prendre quand.

Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.

S'adresser au bureau de l'Abeille. 13juin

B. TATOUT & Cie

161, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE, Ancienne Maison TATOUT FRERES,

OFFRENT à vendre à des prix très modérés—20 caisses capotes cannelle de l'I [illegible] reçues par le navire Pyramid, du Havre.

1,200 douzaines veilleuses Croix Rouge, 500 douzaines couteaux de poche [illegible], reçus par le navire Edmond de Bréme.

100 douzaines couteaux de poche [illegible] reçus par le navire Joseph Bauger de Liverpool, ainsi qu'une grande variété d'autres articles qu'ils ont constamment en magasin, etc. 11 juin

A VENDRE en magasin—Vin rouge en barriques et en caisses, vin blanc en barils et en caisses, qualités supérieures; ainsi que du Genièvre de 1000 en 1re et en 1/2 pipes, à vendre par A COUTIN & RANSON, 13, Bienville

LES soussignés, agents de la raffinerie de Belle Grove, offrent des sucres raffinés de la dite raffinerie, en petits pains de No 1 à 9, en morceaux, en poudre, cristal, blanc et jaune, mélasse, etc. TH BAILLY BLANCHARD & Co

17 juin—1m

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—214 caisses en débarquement des navires Parthenon et Partridge, à vendre par G. W. DUNBAR, 20, rue de la Douane

29 juin

SALSEPAREILLE—25 balles Tampico, à vendre par B. VALLS, 27, rue de la Commune

22 juin

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Geo. W. Bourne, Euel, Florida et Elizabeth de Liverpool:

40 balles Impériales,
40 do malvasines [illegible]
30 do blanches et bleues
30 do mousselines Rainbow nouveau genre,
35 do satins couleurs 3/4 7/8 et 6/4
10 do cabotines fantaisie,
25 do cotons Colin fantaisie
do bobines fil.
4 balles toiles écrue de Russie.

Ainsi qu'un grand assortiment de lustrines crêpe, calicots, mousseline fantaisie à carreaux, batiste, soie et coton, soie à coudre, &c, convenable pour le marché Mexicain et qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables. H. BOYLE & Co, 9 rue Bienville

12 juin—1m

A VENDRE en magasin par F. ROUMIEU, rue St Louis, No 29,

40 barriques vin rouge bon ordinaire, marque Montferrant.
10 quarts cognac diverses marques.
10 barils vin blanc diverses marques.
40 barils whiskey, diverses qualités, Irish, old Monongahela et Bourbon.
4 barils peach-brandy
4 do cherry do
40 caisses absinthe de Vernon & Lecoultre
50 paniers champagne, diverses marques
150 paniers gurgnolet
1000 do anisette, diverses marques
250 caisses curaçao, divers modèles,
100 do marasquino do do
100 do eau de vie de Dantzick,
100 do eau verte extraordinaire
100 do liqueurs extrafines, bouteilles gravées,
150 do do surfines,
250 do do fines.
25 barils mérise, diverses qualités.
Sirops assortis, eau de fleur d'oranger, &c. &c.

Et tout ce qui compose l'assortiment des cafés. F. ROUMIEU

24juin

CHANGE à vendre sur Paris, par DOMINIQUE LANATA, No 9, rue Jefferson.

24 juin

VIN DE CHAMPAGNE.—50 paniers champagne en bouteilles et en demi bouteilles, de la marque Dubarry Leclerc, venant d'arriver par le navire Athens, et à vendre par MITCHEL & MASENDORFF, 36, rue Poydras

24 juin

EAU-DE-VIE—25 quarts pipes Otard, Dupuy & Co, 1842 et 1844.

9 demi pipes Bisquet Tricoche & Co, 1842—1844, 1846.

27 quarts do do 1842—1844—1846.
15 do do Celebrated Brandy Wine, 1845;
5 demi do Jos. Hennessy Dock, 1842

Dans les magasins d'entrepôt, et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée

24ja

BOUCHONS—5 balles bouchons pointus de 30 mille chaque, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 25 Vieille Levée

24ja

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du brick Hulda & Johannah, venant de Bordeaux:

100 barriques vin rouge;
10 demi barriques vin blanc.

Sur la levée, en débarquement du navire Cesare, venant de Marseille:

50 barriques vin rouge marque Bergasse.

G. M. LUCAS, 30 Bienville

1 juil—1m

EN débarquement du brick Hulda & Johanna, de Bordeaux:

40 caisses, chacune de 30 demi boites, sardines à l'huile, à vendre par LOREILHE & CO., encoignure Royale et Douane

1juil

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—521 caisses en débarquement des navires Alfred Exall, Susana, Geo Berry et bricks Partridge et Alaia, et steamer Ohio, à vendre par R G HOBBS, 18, rue de la Douane

1juil

SUCRE de la Havane—798 caisses sucre blanc, jaune et brun, en déchargement du brick Adams Gray, à vendre par TROISGROS & Co, 26, Vieille Levée

27juin

SUCRE raffiné écrasé et en poudre, en magasin et à vendre par TROISGROS & CO, 26, Vieille Levée

27jn

AMANDES—100 caisses amandes sans coques, fraîches et douces, à vendre par TROISGROS & CO, 26, rue de la Vieille-Levée

27 juin

EAU DE VIE—50 demi, quarts et huitièmes de pipes vieux Cognac, de J J Mercier, à vendre par TROISGROS & Co, 26 Vieille Levée

27juin

MIEL—Blanc de la Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & Co, 26 Vieille Levée

27juin

SUCRE—730 caisses sucre blanc, jaune et brun en magasin et à vendre par TROISGROS & Co, 26, Vieille Levée

27juin

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.

M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 22 Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste.

24juil—1a

SAUCISSONS POUR LA CALIFORNIE.—500 livres saucissons imitation de Lyon, arrangés dans des petites caisses de ferblanc, de manière à pouvoir être transportés facilement dans l'intérieur et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

17 juin

AUX DISTILLATEURS.—100 caisses de 12 bouteilles pour Curaçao;

30 caisses 12 do 3/4 gal do do,

En débarquement du navire Eli Whitney de Bordeaux. En magasin, 30 paniers de 100 bouteilles blanches pour liqueurs; 300 caisses de 12 do do do bouteilles 10 do de 25 paniers et compositions pour anisette; 200 do de 12 bouteilles pour absinthe. 50 do de 12 paniers pour marasquino.

A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale

8juin

EN débarquement des navires Oscar et Emma Watts, de Bordeaux:

4 barriques vin blanc Haut-Sauterne;
10 barils de 30 gallons cognac Aveoufrau;
10 caisses fruits [illegible] de Teyssonneau [illegible]
5 do Raisins,
100 demi-boites truffes de Teyssonneau [illegible];
20 boites do do do;
4 caisses do do do;

A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

6juin

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ, dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'ELIXIR CORDIAL DU DR. LAFAYETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles, et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilités, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques; il est d'un goût agréable et d'une valeur inappréciable pour les personnes sans enfans.

☞ ATTENTION. Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Julien & Co, New York (seul agent américain) est contrefaite.

En vente à la Nouvelle-Orléans par J. Wright & Co, No 151 rue Chartres, à la Havane, par J. Valdes 13 mars—6m

D. BORNIO Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFE DE LA HAVANE,

8 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDE, COURTIER.

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

Et PRETS D'ARGENT.

155, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.

P. CHARLES CUVELLIER,

AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC

8 mai *Bureau, No. 174, rue Royale.*

SAMUEL BOYER DAVIS,

SUCCESSEUR DE

HORATIO DAVIS,

NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES,

Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune

BUREAU DU DR. Charles DELERY,

Passage de la Bourse.

Entre St-Louis et Conti.

CONSULTATION—de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2.

8ja—30f

Mme CLARET.

ACCOUCHEUSE, de la Faculté de Médecine de Paris, s'occupe spécialement des maladies de femmes, sous la direction du médecin des malades qui pourraient réclamer ses soins.

RUE ST PIERRE, No 94, AU PREMIER,

10 juin—6m *Entre Royale et Bourbon*

Mme MAUGEY,

ACCOUCHEUSE DE PARIS ET DE LA N.-ORLEANS

Encoignure Bourbon et Ste-Anne,

A l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de disposer des logements pour recevoir les personnes qui voudraient faire leurs couches chez elle. Les nombreux succès obtenus par Mme Maugey dans le traitement des maladies spéciales aux femmes, l'ont décidée à ouvrir un cabinet de consultation de 1 h. à [illegible] h de l'après-midi.

La discrétion la plus grande et une guérison certaine sont assurées aux malades. 10oct

Hotel Français et Espagnol

37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONTON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de transférer son établissement au No 37 Broadway à quelques portes plus bas, qu'elle trouve considérablement agrandi par la hauteur qui est vaste et commode et où on peut offrir de jolis appartements pour les familles.

Madame Monton comme par le passé ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 15 avril—3m

Grande réduction sur les marchandises sèches.

LE soussigné offrira à dater de lundi prochain, son stock de marchandises à vendre de 30 pour cent au-dessous de ses anciens prix.

Barèges unis en tous genres
Jaconats et organdis
Mousselines, Balzorines et marquises,
Cols et pèlerines brodés,
Toile écrue et diaprée
Cotons en tous genres,
Bas en coton, gants, ombrelles, etc.

D. H. HOLMES, 114 Canal, entre Dauphine et Bourbon

24 juin—12

ETOFFE—300 balles étoupe supérieure, à vendre par DE FOREST & CO., 30 rue Douane

27 juin

SOIE à coudre—5 caisses qualités et couleurs assorties, pour le marché Mexicain, à vendre par DE FOREST & CO., 30 rue Douane

27 mai

BAS DE SOIE blancs, cravates et gants d'Espagne—1 caisse bas de soie d'Espagne, 1000 paires cabans assortis, 20 valises [illegible]. 1 caisse cravates de Barcelone. Le tout ayant droit au drawback et à vendre par DE FOREST & CO, 30, rue Douane

27 ja

Indiennes, cotons blancs et écrus

DE FOREST & CO, 30 rue Douane offrent à vendre pour l'exportation

40 caisses indiennes anglaises
30 do do américaines.

Balles cotonnades et coutils américains.

37 balles coton écru de diverses marques, à vendre à des conditions libérales par DE FOREST & CO, 30, rue Douane.

27 ja

EAUX DE VIE DE COGNAC—Otard Dupuy & Co, en magasin et à vendre par les soussignés—5 demi pipes eau de vie Otard Dupuy & Co.

15 do do do 1840 et 1844
10 quarts do do 1846
9 demi pipes do fine Champagne Castillon jeune, 1845
5 barils do do 1843
11 quarts do do 1842 et 1825

LEOPOLD JEANNET & Co., 22, rue St Louis.

27 ja

VIN DE CHAMPAGNE—10 paniers vin de Champagne Ben & [illegible] qualité supérieure—40 paniers do de la marque de "Flag." En magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St Louis

27 ja

VINS ROUGE ET BLANC EN CAISSES—120 caisses vin rouge et blanc, Haut-Talence, Haut Brion, Brane Mouton, Chateau-Lafitte, Haut Sauterne et Chateau Lafitte, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis

SERRURES FRANCAISES—15 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET & Co, 22, rue St Louis.

27ja

DAMEJEANNES.—500 damejeannes de 5 gallons, en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103 Rue Royale

27 juin

CIGARES de la Havane—341,300 qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par B VALLS, 27, Commune

27 juin

PRUNES SECHES en jarres—10 caisses prunes sèches reçues par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, Bienville

19ja

Broderies Suisses.

UNE belle broderie, bandes, entredeux, robes, mouchoirs, jupes, en débarquement du navire Athens, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103 rue Royale

17 juin

SIROP DE LIMON—100 caisses en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & CO., 79, rue Tchoupitoulas.

29 juin

CHOCOLAT DOUX—10 caisses en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas

29 juin

CANELLE—200 surons, 25 sacs de poivre, 25 sacs gingembre en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

29 juin

CAFE JAVA ET MARACAIBO—50 sacs en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

29 juin

THE ASSORTIS—100 colis en déchargement du navire Jessore, à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas

29 juin

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:

60 barriques vin rouge St Seurin Médoc.

75 barils vin blanc Haut Sauterne, ainsi qu'un assortiment général de vins, liqueurs, fruits en boîtes, eau de vie française de qualité supérieure et de différentes marques. X. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

20ja

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—226 caisses, en déchargement des navires St-Louis, Wabash et Kentucky, à vendre par R G HOBBS, 18, rue de la Douane.

17 juin

COGNAC—500 futailles en demi, quarts et huitièmes de pipes, des marques bien connues, comme suit: Jean Louis vieux cognac 1811, Maglory vieux cognac 1804, J J Durand, cognac 1840, 1844, 1846, 1847, 1849; Otard, Dupuy & Co, Alex. de Montezun 1840, A de Mondore 1840, A L Bienville, John Durand & Co, La Rochelle, J Camany et fils, J Eraud, sous les clés de la douane et à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée

17 juin

VINS EN CAISSES—1100 vin Margaux Médoc, bon ordinaire;

300 caisses vin St Julien, au-dessus du bon ord.
100 do vin Haut Talence, 1846,
100 do vin St-Emilion, 1846,
25 do vin St Emilion, 1844, à vendre par J & J TARDOS, No 31, Vieille Levée.

17 juin

Vins rouges supérieurs.

REÇU par les navires Emma et Oscar de Bordeaux, à vendre par les soussignés:

6 barriques vieux vin rouge St Estèphe Médoc 1841
6 do do do do 1844
6 do do do do 1844
6 do do do Tuyore 1844
20 caisses do Lanoire Margaux do 1844

PAUL JUGE Fils & Co, 27 rue St Louis

21 juin

BOUCHONS pour toute forme de bouteilles—Un grand assortiment, à vendre par PCO. PUIG Y PUIG, 28, rue Commune

17av

HUILE D'AMANDES en boîtes de ferblanc, à vendre par PCO PUIG Y PUIG, 28, Commune

17av

VIN DE XERES en barils, qualité supérieure à vendre par PCO. PUIG Y PUIG, 28, rue Commune

17av

TABAC EN FEUILLES DE LA HAVANE—De la Vuelta de Abajo, à vendre par PCO. PUIG Y PUIG, 28, rue Commune

17av

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment de plusieurs marques très recherchées toujours en magasin, et à vendre par PCO. PUIG Y PUIG, 28, rue Commune

17av

EN débarquement du navire Athens, venant du Havre, le soussigné offre à vendre 20 caisses fromage croûte rouge de 12 têtes chaque, à vendre par DOMINIQUE LANATA, Rue Jefferson, Nos 9 et 10.

19ja

SAUCISSES en déchargement—6 barils saucisses de St Louis, 1re qualité, à vendre par A. COUTIN & RANSON, 13, Bienville

18ja

Papier à Enveloppe.

2000 Rames petit papier à enveloppe, 1000 do grand do do. En déchargement du navire Jessore, venant de New-York. BERNARD TURPIN, 28, rue de la Vieille-Levée.

29 juin

AMUSEMENTS.

Variétés de Placide

(*Clôture des représentations dans trois jours*)

MARDI SOIR, 2 JUILLET 1850

Bénéfice offert à Mme L. HOWARD

Le spectacle commencera par le prélude the WIND MILL. Suivi d'un grand ballet divertissement par Mlle E. Baron, Mlle [illegible] Vallée et M Maugin. Après le ballet, le vaudeville THE WELSH GIRL. Puis, un second grand ballet divertissement, par les principaux danseurs. Le spectacle sera terminé par la farce AN UNPROTECTED GIRL.

Prix d'admission.—Loges et parquet 75 cents.—Troisième galerie pour les personnes de couleur 50 cents.—Galerie, 25 cents.

LEGION DE LA LOUISIANE.

ESCADRON DE CAVALERIE.

D'APRES les ordres du Brigadier Général commandant la Légion, l'escadron montera à cheval le jeudi, 4 juillet prochain, à [illegible] heures du matin. Equipement complet tenue d'été.

Par ordre du lieutenant colonel

AUGUSTIN VIAVANT,

27 juin Adjudant

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La Compañia tomará las armas y en formada, con pantalon blanco, se reunirá en el parage acostumbrado, el jueves próximo, 4 de julio, a las 7 1/2 en punto de la mañana, con el fin de celebrar el aniversario de la independencia de los Estados Unidos y para una revista de inspeccion.

Se recomienda en estremo á los miembros activos sean exactos á la hora indicada pues ademas de ser esta salida de suma importancia tiene la Compañia que en á guardar las puertas de la plaza o sease el punto de reunion de la Legion.

Por orden del capitan,

CAYETANO PACHE,

junio 28. Sargento 1ro.

LE soussigné offre à vendre à l'amiable le bail de l'emplacement qu'il occupe, ainsi que les différentes bâtisses établies sur le dit emplacement, encoignure Bigatelle et Esplanade, convenable pour l'exploitation de tout commerce et principalement pour ceux qui exigent une certaine étendue pour établir des dépôts. 3juin 6f

AVIS.

NOUVEL ARRANGEMENT.

Compagnie du Rail Road Pontchartrain.

A L'AVENIR le départ des chars aura lieu comme suit:

Départ de la Ville	*Départs du Lac.*
6 heures du matin	5 1/2 heures du matin
7	6 1/2
8	7 1/2
9	8 1/2
10	9 1/2
Midi	11
	Midi et demi
1	1 1/2 après-midi
2	3 1/2
3	4 1/2
4	5 1/2
5	6 1/2
6	7 1/2
7	8 1/2
8	9 1/2
10	

Le dimanche les chars partiront de la ville toutes les heures, à partir de cinq heures A. M.

Par ordre de la Direction

27 juin—1m F. B. LE BEAU, Président

ECOLE DE MUSIQUE PRIMAIRE

DIRIGEE PAR MME BOYER,

Rue Conti, No. 148.

LES cours ont lieu de 4 1/2 à 5 1/2 heures de la Prix $3 PAR MOIS.

25juin 1f

TOILES DE CRETONNE.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment de toiles de Cretonne dans toutes les largeurs, fabriquées expressément pour l'usage des familles.

25 juin—6 D H HOLMES, 114, rue du Canal

Demande d'Emploi.

UNE demoiselle pouvant remplir les fonctions d'institutrice de français pour des enfans, ou de dame de compagnie, demande à entrer dans une famille de la campagne en l'une ou l'autre qualité. 1juil

A VENDRE—Pour un prix très modéré, un morceau de terre [illegible] paroisse St-Charles, rive gauche, et connu sous le nom de [illegible].

Pour plus amples informations, s'adresser à Madame Evariste Fortier, propriétaire, à la paroisse St Jacques, sur l'habitation de Madame veuve Aza Humphreys. 29 ja

Consulat d'Espagne.

M. A. SANZ peut recevoir des nouvelles qui l'intéressent en se présentant à ce consulat de 9 heures et demie A M jusqu'à 2 heures de P. M. J. BRINCIO DE CORTADA, Chancelier

PERDU un certificat de neuf actions de la Banque de Cité, portant le No 994 date du 17 février 1834 et émis au nom de H. M. Shulf. Le public est prévenu qu'une application a été faite à la Banque de Cité pour obtenir un nouveau certificat.

NOUS soussignés, mus par un sentiment de commisération et d'humanité, recommandons au public le remède cathartique et le Liniment de Juste John Bal pour les affections goutteuses et rhumatismales, que ces spécifiques combattent et guérissent. Les cas les plus chroniques ont cédé à ce remède en un temps très court. Nous engageons les personnes qui souffrent de ces maladies à recourir au remède. Son adresse, rue Poydras, No 109. Nouvelle-Orléans, 5 juin 1850.

JULES DAUNOY,	J BAUDRY,
F J BAUDUC,	MARTIN FEENY,
P. H. DAUNOY,	JAMES PURCH.

7 juin—30f

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartements à louer à Mandeville. Les dits Appartements peuvent loger plusieurs familles. Le propriétaire des deux goëlettes la CELESTA et le RANSON, qui font régulièrement les voyages toutes les semaines. Il se charge du transport de vos mobiliers et marchandises pour la destination, au prix le plus modéré. Il y a voitures très commodes pour les personnes qui désireront se promener.

S'adresser à M. J. MERIC, Vieux Bassin, No. 130, Nouvelle-Orléans. 13oc

A VENDRE—Un magasin de groceries en détail faisant de bonnes affaires, et situé dans la Première Municipalité. Pour les informations, s'adresser à CADY & HOLMES, 12, rue Gravier.

19 juin—1m

VIRGILIO BIANCHI,

Professeur de Chant et de Piano,

No. 8, rue Baronne.

M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant, informe le public qu'il vient de se fixer en ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.

8 juin—au 15 juil

A. BLACHE,

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes

Eau de vie marque de New-York,
Genièvre do New-York,
Rhum do de Barataria,
Rhum do de New-Orleans,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.

4juin—1an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS

AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co

Soierie nouveautés.

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS
—TOILE ET BAS.

No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier

23 jan—6 m

Maison de Commission.

H. NOEL & GUIRAUD,

103, RUE ROYALE.

150 Barriques vin St. Julien, St Estèphe, &c 60 barils vin blanc Graves, Barsac, Sauterne, &c.

20 barriques Chateau Lafitte
4 do do Margaux,
8 do St Emilion Lafonde
12 do Haut St Emilion.
120 barils Madère
do do Xérès
100 caisses vin rouge et blanc de toute marque,
370 paniers Champagne
150 caisses absinthe suisse, marque Pernod
60 do kirsch do do
10 do fruits à l'eau de vie,
6 1/2 et 16 1/4 eau de vie,
20 meules gruyère.

29mai

Marchandises Suisses

[illegible] balles ginghams du différentes largeurs;
4 do toiles;
1 do tetelles.

Mousselines, mouchoirs et robes brodées, en magasin et à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale

29mai

J. MORIN, IMPORTEUR, de vins et eaux-de-vie, a transporté son domicile et magasin du No 198 Vieille Levée, au No 186, même rue. 25avril

Vins et Eau-de-vie, à Vendre par J. MORIN, 186, Vieille Levée.

50 BARRIQUES vin de Bordeaux pour l'ordinaire de différentes marques.

25 barriques vin vieux de St-Emilion,
10 barriques vin vieux de Margaux,
20 barriques vin de Roussignol F. Durand,
10 barriques Bergasse,
10 barils porter, F. Durand,
5 barils Muscat de Roussillon F. Durand

EAU-DE-VIE.

30 quarts de la marque J. Eraud, cognac,
25 quarts de la marque A. Bienille, Cognac,
25 quarts de la marque de Monterau, en champagne de cognac.

LIQUEURS.—30 caisses de 12 bouteilles liqueurs assorties supérieures;
4 do de 25 paniers anisette extra superfine;
50 paniers de 6 bouteilles gurgnolet superfin,
25 caisses de 12 cruchons curaçao superfin,
50 do marasquino grand et petit modèle.
100 do absinthe, Sauvageat Vernon & Lecoultre.

A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

6 mai

Ecriture et Tenue de Livres.

29 RUE CHARTRES.

Classes à l'Académie d'Ecriture de Dolbear, de 9 1/2 à 11 heures du matin et de 4 à 6 heures du soir. Leçons particulières à domicile. Enseignons [illegible] et Race, de 7 à 8 heures du matin. Quel [illegible] leçons suffisent pour donner une belle écriture.

25 fév RUFUS DOLBEAR.